



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23  
Pouvoirs : 4  
Absents : 2

Date de la convocation : 29 mars 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

**ABSENTS :** VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°46

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

### OBJET : PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ANNE FRANK 2023-2024 – DEMANDE DE SUBVENTION

Il est rappelé au conseil municipal que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a, dans sa délibération n°2 du 5 septembre 2022, adopté le règlement des fonds de concours pour l'année 2022 et 2023 dans lequel il est notifié le montant du fonds de concours attribué à la ville de Naintré pour l'année 2022 : **37 993.61 €**.

Conformément aux dispositions indiquées dans ce même règlement, la ville de Naintré a, en date du 10 octobre 2022, sollicité le report du droit de tirage sur l'exercice 2023 pour financer le projet de rénovation énergétique de l'école Anne Frank 2023-2024.

Par délibération du 17 janvier 2023, le conseil municipal a approuvé le plan de financement des travaux à l'école Anne Frank pour l'année 2023.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver un nouveau plan de financement pour les travaux effectués à l'école Anne Frank sur l'année 2023 mais également sur l'année 2024.

Le coût estimatif total de ce projet est estimé à 1 029 968,10€ ttc (858 306,75€ ht) sur les 2 années.

Le plan de financement est le suivant :

- Fonds de concours CAGC 2022 4,425 % soit :	37 993,61€
- Fonds de concours CAGC 2023 4,425 % soit :	37 993,61€
- Etat (DETR/DSIL/Fonds Vert) 24,69 % soit :	211 900,00 €
- Syndicat Energie Vienne 26,24 % soit :	225 230,19 €
- Fonds propres Commune de Naintré, 40,22 % soit :	345 189,34 €
<b>Total :</b>	<b>858 306,75 €</b>

VU la délibération n°9 du 17 janvier 2023 relative à la demande de subvention pour les travaux de l'école Anne Frank dans le cadre du fonds de concours,

**Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation énergétique de l'établissement scolaire Anne Frank,

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut peut subventionner ce type d'investissement dans le cadre du fonds de concours,

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le - 7 AVR. 2023

